

AFFAIRE N° 12. - Voie nouvelle reliant la rue du Maréchal Leclerc au Boulevard Lancastel -  
Autorisation d'engager la procédure d'expulsion contre Monsieur Goulam Mamode Ismaël  
PANCHBAYA.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous avez eu, à plusieurs reprises, l'occasion de vous prononcer sur le projet d'acquisition du terrain cadastré section A0 n° 59, appartenant à Monsieur Goulam Mamode Ismaël PANCHBAYA, nécessaire à la création de la voie nouvelle reliant la rue du Maréchal Leclerc au Boulevard Lancastel.

Au stade actuel de la procédure d'expropriation et afin d'éviter tout retard dans le démarrage des travaux, je vous demande de bien vouloir m'habiliter à mettre en oeuvre la procédure d'expulsion des occupants, prévue par l'article L. 15-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, et à solliciter à cet effet de Monsieur le Préfet, le concours de la Force Publique.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE. - Nous étions d'accord pour acheter le terrain à M. PANCHBAYA. Seulement, nous l'avions autorisé à demeurer sur le terrain en attendant que les travaux se fassent et il avait certifié qu'il quitterait les lieux à la première injonction.

Malgré toutes les injonctions que nous lui avons envoyées, il a refusé de quitter les lieux. C'est pour cela que nous engageons cette procédure d'expulsion.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x      x